



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/12/17

Dossier complet le :

15/12/17

N° d'enregistrement :

2017-2897

1. Intitulé du projet

Déboisement pour ajout d'un bâtiment pour des activités dans le périmètre de SCANIA PRODUCTION ANGERS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCANIA PRODUCTION ANGERS S.A.S

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Mathias WIKJSTRÖM; Directeur Général Scania Production Angers

RCS / SIRET

3784429820021

Forme juridique

S.A.S

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
47. Déboisement en vue de la reconversion des sols b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale de plus de 0,5hectare.	Nécessité de déboiser environ 17 500 m ² (1,75 hectare) dans le périmètre des activités de SCANIA PRODUCTION ANGERS S.A.S, installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, pour : - la création d'un bâtiment ayant pour but la préparation de véhicules (poids-lourds, cars et bus) - la modification et la réorganisation des surfaces extérieures dans une projection à moyen terme.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment comprenant une opération de déboisement a été validé par les autorités locales. SCANIA souhaite étendre ce projet afin qu'il s'inscrive mieux dans une vision à moyen terme de l'ensemble du site. Le déboisement partiel de la zone uniquement pour les besoins du bâtiment CAPS (Centre d'Adaptation et de Préparation Scania) amènerait des blocages dans des évolutions possibles de nos infrastructures. Le souhait est donc de déboiser l'ensemble de l'espace boisé défini dans les annexes.

Cet espace libéré permettra :

- la création du bâtiment CAPS pour le compte de Scania France. Nécessitant l'imperméabilisation du sol sur une surface de 8000m²,

- la création d'un parking de 5 000m²,

- la réorganisation et des espaces extérieures pour certaines activités en fonction des projets futurs de Scania Production Angers

- la mise en place d'un bassin de régulation des eaux pluviales (dimension à définir selon étude des sols après déboisement).

Ce projet reste situé dans une zone industrielle en contact avec une zone urbaine, sur le site de SCANIA PRODUCTION ANGERS S.A.S (I.C.P.E soumise à autorisation).

4.2 Objectifs du projet

Le projet bâtiment CAPS: les activités prévues existent actuellement dans un bâtiment situé dans la Z.A. Saint-Serges à Angers, rue Vaucanson. Le déplacement de ces activités sur le site de SCANIA PRODUCTION ANGERS permettra d'étendre les prestations proposées, réduire le risque circulation (suppression de déplacement de PL 6km environ allé-retour), réduire les émissions carbonées liées aux déplacements, améliorer la sécurité (interne et public), la sûreté et les conditions de travail des équipes. Cette implantation permettra de mutualiser des infrastructures et services en place sur le site Scania Production Angers (restauration, parking, aire de lavage, infirmerie, perstataire de sécurité et sûreté, surveillance, gestion des déchets, gestion des énergies, réseaux eaux, de chaleur, etc.). L'augmentation des prestations et des activités CAPS créera une trentaine d'emplois supplémentaires.

La réorganisation du site de production permettrait de réduire le risque circulation en prenant en compte les possibles flux du projet CAPS, de vérifier le respect de la loi sur l'eau de l'ensemble du site en prenant en compte les évolutions, d'augmenter les capacités de stationnement des véhicules.

Ces 2 projets sont motivées également par une synergie possible avec le site de production et les activités de CAPS au niveau économique (proximité).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Défrichage d'environ 17 500 m² d'un espace boisé principalement constitué de saules et de bouleaux et non classé dans le document d'urbanisme (PLU d'Angers), dans la zone industrielle d'Ecoulant.

Dans un premier temps pour le bâtiment CAPS et parking associé :

- Travaux de terrassement et de remblaiement sur une surface d'environ 12 000 m²
- Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales, nécessaire à la régulation des eaux de ruissellement à connecter au réseau interne existant, conforme aux exigences des services des eaux. Ce bassin sera installé et dimensionné en fonction d'une étude de sols menée par un expert après le déboisement. Il devra également être "extensible" en cas d'imperméabilisation futur.
- Construction d'un bâtiment RT2012, hauteur sous ferme environ 8,5m constitué de 2 parties halls (camions et cars et bus) et d'une partie bureaux sur 2 niveaux.
- Raccordement fluides et énergies aux réseaux internes existants.
- Réalisation des chaussées.
- Durée totale des travaux entre 12 et 18 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les véhicules circuleront en interne entre les parkings existants de SCANIA PRODUCTION ANGERS et le futur bâtiment CAPS. Comme aujourd'hui, ils effectueront un court test routier en extérieur.

A terme l'activité pourra concerner une cinquantaine d'emplois (aujourd'hui autour de 20).

Les volumes de véhicules à traiter seront:

Camions environ 4000 an (capacité journalière 20), tous issus de SCANIA PRODUCTION ANGERS.

Cars et Bus en provenance de l'étranger (Suède, Pologne, Chine,...) environ 400 an.

Camions en provenance des autres sites SCANIA en Europe (Suède, Pays Bas): occasionnel donc difficilement quantifiable à ce jour.

Ces activités se feront sur le site de SCANIA PRODUCTION ANGERS, sous la responsabilité de SCANIA FRANCE, site soumis à autorisation. Ces activités répondront aux mêmes dispositions réglementaires (contrôles périodiques, vérifications, déclarations..) en fonction des besoins et nécessités.

L'activité "véhicules spéciaux" portera sur des camions neufs sortants de la production attenante. Le trafic de véhicules pour cette activité sera inférieur à 500 par an. Cette activité pourra concerner 10 collaborateurs à terme (aujourd'hui 3).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le projet s'inscrit dans une modification des installations existantes de SCANIA PRODUCTION ANGERS, exploitation soumise à arrêté préfectoral d'autorisation sous la rubrique 4802. Aucune des activités qui seront réalisées dans le bâtiment CAPS n'est soumise à une quelconque rubrique.

La déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 2° de la nomenclature loi sur l'eau sera réalisée dans les meilleurs délais.

L'étude qui l'accompagne permettra notamment de déterminer les caractéristiques des ouvrages de retenue des eaux de ruissellement.

La superficie de 1,75 hectares pourrait être soumise à la mise à disposition du public si une étude d'impact est demandée.

Après demande d'information auprès de la Direction Départementale du Territoire du Maine-et-Loire, ce projet n'est pas soumis à demande d'autorisation de déboisement car le seuil de déboisement est inférieur à 4 hectare.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	8775 m ²
Superficie du bâtiment principal	4284 m ²
Superficie annexes (auvent de stockage et parking)	80 m ²
Superficie parking	5 000 m ²
Superficie défrichée.	17 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

2 Boulevard de l'industrie
49 000 ANGERS

Cadastre 000 AY52

Coordonnées géographiques¹

Long. 47°29'25"N Lat. 00°31'10"O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 "Basses vallées Angevines aval et prairies de la Baumette", FR5200630, situé à 700 mètres au plus près du site de SCANIA PRODUCTION ANGERS et à 1100 mètres du point le plus proche de la zone d'implantation.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vraisemblablement remblai après défrichement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichement de 17 500 m ² d'espace boisé non identifié au PLU d'Angers, situé dans la zone industrielle d'Ecouflant. Environ 1 200 arbres dont 30% de bouleaux, 40 % de saules, 20% de peupliers, 5% de frênes et 5 % de chênes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendré-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gaz d'échappement des véhicules: globalement en quantité moindre comparé à la situation actuelle, CAPS rue Vaucanson.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés seront principalement non dangereux (emballages, palettes bois, papiers, films plastiques...), similaires à ceux de SCANIA PRODUCTION ANGERS. Ces déchets seront traités et éliminés suivant les filières déjà en place à SCANIA PRODUCTION ANGERS.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Respect des exigences de la réglementation RT2012 afin d'optimiser et de réduire au maximum les consommations énergétiques.

Mise en place de moyens de secours nécessaires pour répondre à la problématique incendie conformément à la réglementation et calqués sur les règles APSAD (nombre d'extracteurs de fumée et de gaz, extincteurs, Robinets d'Incendie Armé, formation à la manipulation des extincteurs ...)

Mise en place de bassin de régulation des eaux pluviales pour respecter les débits d'écoulement exigés par les services des eaux. SCANIA a opté pour une installation sur un site lui appartenant et notamment le site de la production afin de minimiser la circulation des véhicules, le parcours actuel entre le CAPS et le site de la production représente quelque 24 000 km parcourus par ans.

En construisant sur son site, SCANIA réduit l'impact écologique et limite les risques d'accident.

En ce qui concerne l'implantation au sein même du site nous avons dû prendre en compte les espaces disponibles sur le site ainsi que l'activité même du site. Cette implantation permet d'être à proximité des réseaux existant sur le site, limitant de fait, les coûts

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations indiquées et collectées, il ne semble pas nécessaire pour ce projet de réaliser une évaluation environnementale.

Ce projet s'inscrit dans le périmètre de SCANIA PRODUCTION ANGERS, site déjà soumis à autorisation par arrêté préfectoral revu en 2001 et mis à jour régulièrement en fonction des activités et des besoins (2006, 2014, 2017). L'implantation de ce projet n'est pas située dans une zone "sensible" environnementalement, il est situé dans une zone industrielle, en contact direct avec une zone urbaine et à bonne distance de la zone NATURA 2000 la plus proche.

Une déclaration de modification des installations incluant ce projet a déjà été émise vers la DREAL du Maine-et-Loire qui ; suite aux échanges avec notre Inspectrice, ne semble être à modifier notre arrêté préfectoral.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan des abords du projet précisant l'affectation des constructions et terrains avoisinants (suite à demande de complément en date du 16 mars 2017)
Annexe l'arrêté 2017-002400-15810_Decision_signee_le_20_avril_2017, suite au dépôt de dossier initiale comportant un déboisement de seulement 6 000m ²
Annexe l'arrêté du 26 juillet 2017 portant décision d'examen cas par cas, suite au second dépôt de dossier comportant un déboisement de 8 000m ²

9. Engagement et signature

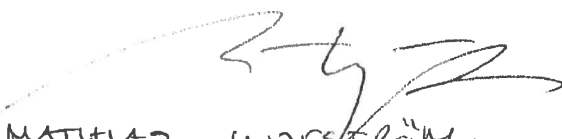
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ANGERS

le, 15/12/2017

Signature


MATTIAS WIKSTRÖM
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

